Normes d'encadrement ONE et subsides pour les camps

Pour que les camps GCB soient reconnus comme lieu d'accueil de qualité et ainsi obtenir des subsides de l'ONE, certaines normes d'encadrement doivent être respectées. Ces normes ont été fixées par le décret Centres de vacances.

Les normes de l'ONE

- Pour les Nutons, il faut minimum 1 animateur pour 8 enfants.
- Pour les Lutins et Aventures, il faut minimum 1 animateur pour 12 jeunes.
- Sur le nombre minimum d'animateurs, 1 sur 3 au moins doit posséder le brevet d'animateur. Les enseignants, éducateurs et assistants sociaux ayant une expérience d'animation de 150 heures minimum sont reconnus au même titre que les animateurs brevetés (assimilé). Les personnes concernées renverront le formulaire *Demande d'assimilation* au Carrick.
- Par camp, il faut au moins 1 animateur qualifié (breveté depuis un an) de plus de 18 ans. Cette personne sera responsable du camp et aura pour tâche d'encadrer les animateurs en formation pendant le stage pratique. Elle peut être membre du staff ou de l'intendance mais sa fonction doit lui permettre d'accompagner effectivement les animateurs pour les superviser.

Quelles démarches faut-il réaliser ?

La Fédération s'occupe des deux premières démarches :

1. **la demande d'agrément ;**
2. **la déclaration d'activité**. Grâce aux informations que tu nous auras transmises en déclarant ton camp dans SCRIBe, le Carrick informera l'ONE de la tenue de ton camp.

C'est à toi de t'occuper de la troisième démarche :

3. **la demande de subsides**. Avant les camps, l'ONE envoie à chaque groupe les formulaires à remplir et à lui renvoyer pour le **30 septembre au plus tard.** Le subside sera versé sur le compte de ton Unité courant du premier trimestre de l'année suivante. Ces documents sont également dans SCRIBe où tu peux les compléter sous format word avant de les imprimer pour les renvoyer à l'ONE. Aide-toi du mode d'emploi qui se trouve sur www.guides.be.

Quelles informations faut-il fournir à l'ONE ?

La liste des enfants accueillis, des encadrants (animateurs et intendants) et le tableau des présences journalières.

Montant du subside

L'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) accorde des subsides aux groupes qui sont conformes aux normes du décret. L'ONE verse sur le compte du groupe, environ 1,25 € par jour et par enfant ou jeune de 2 ans et demi à 15 ans et environ 5 € par jour par animateur breveté.
Exemple : pour un camp accueillant 32 enfants pendant 10 jours avec 2 animateurs brevetés, le groupe devrait recevoir environ 475 €. Dans le budget d'un camp, ce n'est pas négligeable !

Pour en savoir plus

Autre document
Brochure « Centre de Vacances mode d'emploi » téléchargeable sur le site www.centres-de-vacances.be.

Mode d'emploi SCRIBE
Imprimer les documents pour obtenir les subsides ONE